



Décision du Tribunal Suprême 2018-08 du 29 novembre 2018
S.A.M. Caroli Immo c/ M. le Ministre d'État

Doctrine

Bernard ASSO, Professeur émérite des Facultés de droit, Droit public Université de Nice, « Le Tribunal suprême de Monaco reconnaît le principe de sécurité juridique », *Journal Spécial des Sociétés*, samedi 11 avril 2020, n° 25, p. 10.

Mathieu DISANT, Agrégé des Facultés de droit, Professeur à l'Université Lyon Saint-Etienne, « Le Tribunal suprême de Monaco et le principe de sécurité juridique », *J.C.P.*, éd. G, 2019, p. 657, note 345.